

**Décision du Président**  
**Contrat de maintenance de deux ascenseurs au Musée Emile Jean**  
**à Villiers-sur-Marne – CO24002**  
**Titulaire : Société ORONA ILE DE FRANCE**

2024 – D – n° 6

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que le contrat de maintenance de deux ascenseurs au Musée Emile Jean à Villiers-sur-Marne a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

**CONSIDERANT** l'offre de la société ORONA ILE DE FRANCE sise 9 rue des Amériques à SUCY EN BRIE (94370),

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer le contrat de maintenance de deux ascenseurs au Musée Emile Jean à Villiers-sur-Marne d'un montant annuel de 1.488,00 € HT, à passer avec la société ORONA ILE DE FRANCE.

**Article 2** : Le contrat débutera à sa date de notification pour une durée de 36 mois.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 22/01/24

**Le Président**

*O. Capitaniq*

**Olivier CAPITANIQ**

La présente délibération publiée le 22/01/24  
Est exécutoire à la date du  
En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

